

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 18 MAI 2016, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
Michel Brien, représentant de Racine
Guy Boutin, représentant de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Steeves Mathieu, représentant de Stoke
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absences :

Marc-André Martel, maire de Richmond
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton

Invités :

Danièle Tremblay, adjointe administrative
Guylaine Lampron, greffière Cour municipale
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Julie Poulin, coordonnatrice régionale des cours d'eau
Maxime Turcotte, conseiller en aménagement du territoire
Martin Lemieux, responsable de l'environnement
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Philippe Veilleux, agent de développement rural
Emmanuelle Déon, agente de développement touristique et culturel
Citoyens (2)

1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

IL Y A QUORUM.



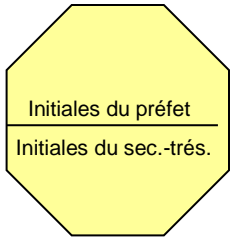
Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 18 mai 2016 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 avril 2016 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
8. Correspondance
 - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 21 avril 2016 au 4 mai 2016 (doc.);
 - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 5 mai 2016 au 18 mai 2016;
 - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
 - 9.1 Présentation de la nouvelle Politique de soutien aux projets structurants et adoption (doc.);
 - 9.2 Suivi sur la Table de concertation en loisirs (doc.);
 - 9.3 Présentation des outils d'accueil et de diffusion d'information touristique;
 - 9.4 Suivi sur le mandat de monsieur Jean-Marc Richer, s'il y a lieu;
10. Aménagement
 - 10.1 Adoption du projet de règlement numéro 2016-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC, afin de changer l'affectation du territoire sur des terrains faisant l'objet de mesures de compensation dans la municipalité du Canton de Valcourt;
 - 10.2 Avis de motion du règlement numéro 2016-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC;
 - 10.3 Résolution concernant la formation d'une commission pour la tenue de la consultation publique sur le projet de règlement numéro 2016-01;
 - 10.4 Attribution du contrat portant sur des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton (doc.);
 - 10.5 Adoption du rapport pour l'aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte (doc.);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- 10.6 Attribution d'un contrat pour l'achat d'un traceur (imprimante à plans);
- 10.7 Approbation des plans et devis pour les travaux de remplacement des canalisations pour le cours d'eau secteur St-Gabriel et adoption de l'appel d'offres;
- 11. Évaluation
 - 11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois d'avril 2016 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
- 12. Rapport des comités;
- 13. Cour municipale
 - 13.1 Présentation du rapport trimestriel au 31 mars 2016, par madame Guylaine Lampron, greffière de la Cour municipale (doc.);
- 14. Suivi des dossiers
 - 14.1 Avis de motion du règlement numéro 2016-02 édictant le PGMR révisé (doc);
 - 14.2 Suivi des mesures 2016 du PGMR;
- 15. Divers
 - 15.1 Projet de loi 83 OMH;
 - 15.2 Remplacement de monsieur François Boissonneault aux comités suivants :
 - 15.2.1 Comité d'aménagement;
 - 15.2.2 Substitut au conseil d'administration de Récup-Estrie;
 - 15.2.3 Comité de sécurité publique;
 - 15.3 Dépôt du rapport des représentations du préfet;
- 16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
- 17. Levée de la séance.

CA-16-05-01

Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Louis Coutu, appuyé par monsieur Michel Brien et résolu,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé;

Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Invitation à un 5 à 7 pour souligner les 20 ans des collectes de RDD

Monsieur Martin Lemieux remet une invitation à tous les membres pour le 5 à 7 qui se tiendra le 1^{er} juin prochain au Parc historique de la Poudrière de Windsor pour célébrer les 20 ans des collectes de RDD. Les personnes intéressées doivent réserver auprès de madame Nicole Caron.

Invitation à une lecture théâtrale concernant la maladie d'Alzheimer

Monsieur Michel Carbonneau invite les membres à cette rencontre qui se tiendra le 24 mai prochain, au Foyer de Palace de Granby. Les personnes intéressées doivent réserver leur place.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 avril 2016 (doc.);

CA-16-05-02

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par monsieur Renald Chênevert, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 20 avril 2016 et que ledit procès-verbal soit adopté tel déposé.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

8. Correspondance;

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 21 avril 2016 au 4 mai 2016 (doc.);

Aucune correspondance n'a été retenue par le comité exécutif.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 5 mai 2016 au 18 mai 2016;

Lettre 3.1 – MRC d'Arthabaska – Signature d'entente-rivière Nicolet - Demande au conseil de la MRC d'adopter une résolution concernant ce cours d'Eau de compétence commune pour des travaux d'aménagement fauniques

Résolution autorisant la signature des ententes pour la gestion des cours d'eau sous compétence commune de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François



CA-16-05-03

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Résolution :

ATTENDU QU' en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre C-47.1), ci-après cité LCM, « un cours d'eau qui relie ou sépare le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté est de la compétence commune de celle-ci »;

ATTENDU QU' en vertu de ce même article, cette compétence commune peut s'exercer par le biais, notamment, d'une entente entre les municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités régionales de comté ont démontré de l'intérêt et ont choisi de conclure une entente aux fins d'exercer leur compétence commune sur ces cours d'eau;

Il est proposé par monsieur Steeves Mathieu, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QUE le préfet, monsieur Luc Cayer, ainsi que la directrice générale, madame Manon Fortin, soient autorisés à signer toutes ententes avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska pour la gestion des cours d'eau sous compétence commune en vertu de l'article 109 de la LCM.

Proposition adoptée.

Lettre 5.2 – CDC du Val-Saint-François – Demande d'appui à une demande de consolidation des projets locaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

CA-16-05-04

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire du Val-Saint-François (CDCVSF) sollicite un appui de la MRC du Val-Saint-François pour consolider trois projets locaux de notre territoire financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QUE les concertations famille et jeunesse du territoire du Val-Saint-François avaient mis en place, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (2011-2015), trois projets locaux de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en partenariat avec trois organismes communautaires, c'est-à-dire :

1. **De l'accompagnement à l'insertion sociale des familles du Val-Saint-François en contexte de pauvreté et d'exclusion sociale :** Ce projet du Rivage du Val-Saint-François vise à mettre sur pied une équipe d'accompagnateurs pour les familles en situation de défavorisation, afin notamment de les amener à utiliser les ressources existantes;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

2. **Agent de développement en matière de sécurité alimentaire** : Ce projet des Tabliers en folie, cuisines collectives du Val-Saint-François permet le renforcement du continuum d'offre de services, dépannage de dernier recours, autonomie alimentaire;
3. **Services aux familles d'enfants de 6-12 ans vivant en contexte de défavorisation** : Ce projet de la Maison de la famille Les Arbrisseaux a pour but d'implanter des services de soutien aux parents de ce groupe d'âge en collaboration avec les partenaires du milieu. Des groupes d'entraide, des activités adaptées lors d'activités municipales, des habilités parentales ou des ateliers sur des sujets de préoccupations pour les parents;

CONSIDÉRANT QUE ces projets respectaient les orientations du document de référence pour la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale pour le Val-Saint-François réalisé par la Table stratégique du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les trois projets nécessitent un financement additionnel pour permettre leur consolidation;

CONSIDÉRANT QUE ces projets et les organismes porteurs s'inscrivent dans une volonté de faire de la lutte à la pauvreté selon les principes d'une approche territoriale intégrée et mobilisante;

CONSIDÉRANT l'importance d'un financement assurant sa poursuite et la consolidation de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé un appel de projets pour consolider les projets locaux dans le cadre des Alliances de solidarité;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François appuie la Corporation de développement communautaire du Val-Saint-François pour les trois projets de consolidation en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale qui seront présentés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre des projets locaux des Alliances pour la solidarité;

Proposition adoptée.

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;



CA-16-05-05

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 5 mai 2016 jusqu'au 18 mai 2016 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Michel Brien et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 5 mai 2016 jusqu'au 18 mai 2016 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.

9. SDRL du Val-Saint-François;

9.1 Présentation de la nouvelle Politique de soutien aux projets structurants et adoption (doc.);

Monsieur Philippe Veilleux présente les modifications apportées à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2016-2017.

CA-16-05-06

Résolution :

ATTENDU QUE le 14 juillet 2015, l'Entente relative au Fonds de développement des territoires a été conclue entre la MRC du Val-Saint-François et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires;

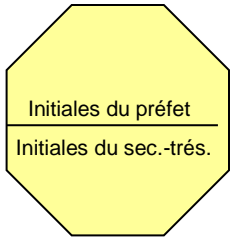
ATTENDU QU' en vertu de l'article 12 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter et maintenir à jour une Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2016-2017;

ATTENDU QUE le 25 novembre 2015, le conseil de la MRC a adopté la première politique de soutien aux projets structurants;

ATTENDU QUE le 14 avril 2016, le comité d'investissement pour les projets structurants s'est réuni pour faire des recommandations de modifications à la première politique de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte la Politique de soutien aux projets structurants 2016-2017 du Fonds de développement des territoires, telle que recommandée par le comité d'investissement aux projets structurants;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

QUE la Politique de soutien aux projets structurants 2016-2017 soit déposée sur le site Web de la MRC du Val-Saint-François et transmise au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à titre informatif.

Proposition adoptée.

9.2 Suivi sur la Table de concertation en loisirs (doc.);

Monsieur Veilleux résume les grandes lignes de la rencontre de la Table des loisirs de la MRC du Val-Saint-François qui a eu lieu le 5 mai dernier. Les principaux intervenants sont des représentants des municipalités de la MRC, des représentants de Conseil Sport Loisir Estrie et de Val en forme. Deux à trois rencontres sont prévues par année. La deuxième rencontre devrait se tenir vers le mois de septembre prochain.

Rappel – Programme Soutien au travail autonome

Monsieur Veilleux mentionne que le SDRL offre un service d'accompagnement dans le cadre du programme Soutien au travail autonome d'Emploi Québec. Il mentionne que deux dossiers ont été traités en avril dernier sur un objectif annuel de 10 dossiers.

9.3 Présentation des outils d'accueil et de diffusion d'information touristique;

Madame Emmanuelle Déon présente la nouvelle carte-guide touristique 2016-2018 ainsi que la carte des sentiers récréotouristiques pour 2016-2018. Elle explique que ces cartes seront disponibles dans des présentoirs à l'aire de service de Melbourne et qu'il est aussi possible de les télécharger gratuitement sur des appareils mobiles dans l'application « Ondago ». Des informations sont aussi données sur la nouvelle stratégie du kiosque d'information touristique mobile ainsi que sur le concept d'ambassadeurs d'accueil touristique. Les informations concernant les attraits touristiques sont disponibles sur le site Internet Tourisme Val-Saint-François.

9.4 Suivi sur le mandat de monsieur Jean-Marc Richer, s'il y a lieu (doc.);

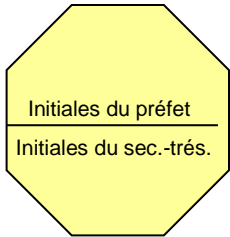
Madame la directrice générale informe les membres qu'un Lac-à-l'épaule concernant les services du SDRL se tiendra samedi, le 10 septembre prochain, toute la journée.

10. Aménagement;

10.1 Adoption du projet de règlement numéro 2016-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de changer l'affectation du territoire sur des terrains faisant l'objet de mesures de compensation dans la municipalité du Canton de Valcourt;

CA-16-05-07

Résolution :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAL-SAINT-FRANÇOIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01

Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de changer l'affectation du territoire sur des terrains faisant l'objet de mesures de compensation dans la municipalité du Canton de Valcourt

- ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tel qu'adopté par le règlement NUMÉRO 2002-04 EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 9 AOÛT 2002;
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son schéma d'aménagement révisé;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Valcourt a demandé, par résolution, à la MRC du Val-Saint-François de modifier son schéma d'aménagement révisé (résolution 042-2016-03-07);
- ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Valcourt a obtenu, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, article 22), un certificat d'autorisation du MDDELCC pour des travaux de remblayage d'un marécage et un cours d'eau intermittent d'une superficie de 3,1 hectares dans le cadre du développement du parc industriel Germain Bombardier;
- ATTENDU QUE** conformément à la *Loi concernant les mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*, le certificat d'autorisation inclus des mesures de compensation sur les terrains situés en milieux humides en bordure de la rivière Noire, sur le territoire de la municipalité du Canton de Valcourt;
- ATTENDU QUE** les terrains visés par les mesures de compensation portent les numéros de lots : 1 823 620, 2 296 394, 2 296 395, 2 296 396 et 2 296 397 pour une superficie totale approximative de 4,1 hectares;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Valcourt souhaite offrir à la population et permettre sur ces terrains, des activités de récréations extensives nécessitant peu d'aménagement, tels des sentiers de randonnée pédestre, raquette, ski de fond;
- ATTENDU QUE** les terrains visés par les mesures de compensation sont présentement situés en affectation agricole au schéma d'aménagement de la MRC;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- ATTENDU QUE** les terrains visés par les mesures de compensation ne sont pas situés en zone agricole permanente selon la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- ATTENDU QUE** l'aménagement d'équipements de récréation légère n'est pas permis dans l'affectation agricole au schéma d'aménagement de la MRC;
- ATTENDU QUE** la reconnaissance au schéma d'aménagement de la MRC des terrains faisant l'objet de mesures de compensation assure leurs conservations à long terme, pour les générations futures;
- ATTENDU QUE** pour assurer une cohérence dans l'organisation spatiale du territoire, les lots : 1 823 613, 1 823 614, 2 296 398 et une partie des lots 1 823 609, 3 683 608, 2 296 393 et 2 296 392 adjacents aux rues de la Montagne et rue Champlain, sont transférés de l'affectation agricole à l'affectation périmètre d'urbanisation;
- ATTENDU QUE** le comité d'aménagement de la MRC a étudié le dossier lors de la rencontre du 16 mars dernier et recommande au conseil de la MRC d'adopter un projet de règlement pour permettre le projet (résolution CAM-16-03-04);
- ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

D'adopter le projet de règlement numéro 2016-01 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan no VAL-A1 du schéma d'aménagement révisé est modifié afin de remplacer une partie de l'affectation du territoire « agricole » par l'affectation « récréo-forestière » sur les lots 1 823 620, 2 296 397, 2 296 396, 2 296 395 et 2 296 394 tel que représenté à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Le plan no VAL-A1 du schéma d'aménagement révisé est modifié afin de remplacer une partie de l'affectation du territoire « agricole » et par l'affectation « périmètre d'urbanisation » sur les lots 1 823 613, 1 823 614, 2 296 398 et une partie des lots 1 823 609, 3 683 608, 2 296 393, 2 296 392 tel que représenté à l'annexe 1 du présent règlement.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ARTICLE 4

L'article 2.3 du schéma d'aménagement révisé concernant les grandes affectations du territoire et les usages permis, conditionnel, interdit et spécifiquement interdit est modifié afin d'ajouter, à la grille, la note 17 à l'affectation du territoire « récréo-forestière », tel qu'indiqué ci-dessous.

«

GRILLE DES USAGES PERMIS, CONDITIONNEL, INTERDIT ET SPÉCIFIQUEMENT INTERDIT

Affectations									
Usages	AGRICOLE	AGRO-FORESTIÈRE DYNAMIQUE	AGRO-FORESTIÈRE	RÉCRÉO-FORESTIÈRE 17	PÉRIMÈTRE D'URBANISATION	INDUSTRIELLE	LIEU D'ENFOUISSEMENT	DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS	

».

ARTICLE 5

L'article 2.3 du schéma d'aménagement révisé concernant les grandes affectations du territoire et les usages permis, conditionnel, interdit et spécifiquement interdit est modifié afin d'ajouter, à la définition des usages, la note 17 pour se lire comme suit :

« 17 Seuls les usages suivants : Activité de récréation extensive (sentiers de randonnée pédestre, de raquette, de ski de fond, d'interprétation de nature), Espace vert et Entretien d'équipement ou d'infrastructure d'utilité publique, sont permis sur les terrains visés par la compensation pour le développement du parc industriel Germain Bombardier, situés en bordure de la rivière Noire, dans la municipalité du Canton de Valcourt. »

ARTICLE 6

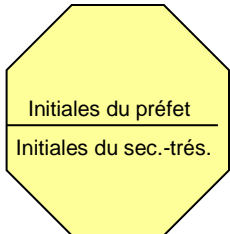
Le titre de l'article 8.3 du schéma d'aménagement révisé se lisant « 8.3 TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE » est modifié pour se lire de la façon suivante :

« 8.3 TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET TERRITOIRE DE CONSERVATION ».

ARTICLE 7

L'article 8.3 du schéma d'aménagement révisé est modifié afin d'ajouter un 2^e paragraphe pour se lire comme suit :

« La MRC identifie également un territoire dédié à la conservation. Il s'agit d'un territoire ayant fait l'objet de mesures de compensation pour le développement



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

du parc industriel Germain Bombardier dans la municipalité du Canton de Valcourt ».

ARTICLE 8

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC est modifié afin de créer l'article 8.3.5 pour se lire comme suit :

« 8.3.5 TERRITOIRE DE CONSERVATION VISÉ PAR LES MESURES DE COMPENSATION DU DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL GERMAIN BOMBARDIER ».

Le territoire formé des lots 1 823 620, 2 296 397, 2 296 396, 2 296 395 et 2 296 394 en bordure de la rivière noire dans la municipalité du Canton de Valcourt, d'une superficie de 4,1 hectares sera dédié à la conservation, puisqu'il a fait l'objet de mesures de compensation pour le développement du parc industriel Germain Bombardier, conformément à la *Loi concernant les mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*. Ce territoire est situé en zone inondable de récurrence 20 ans, en milieu humide et en zone non agricole protégée. Il agit comme zone de rétention et de filtration, importante pour la qualité de l'eau de la rivière Noire.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Ce _____ 2016.

Luc Cayer, préfet

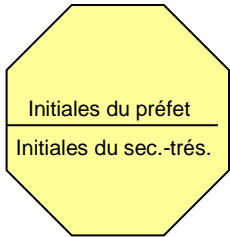
Manon Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER AU PLAN ET AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent document indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et/ou ses règlements d'urbanisme advenant l'adoption de la modification au schéma d'aménagement révisé prévue au règlement numéro 2016-01.

Nature des modifications à apporter

La municipalité du Canton de Valcourt devra apporter une modification à son plan d'urbanisme et/ou son règlement de zonage afin de modifier l'affectation du territoire et les usages permis dans le secteur visé par la modification au règlement numéro 2016-01, soit le secteur de la rue de la



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Montagne et de la rue Champlain, portant les numéros de lots suivants : 1 823 620, 2 296 397, 2 296 396, 2 296 395 et 2 296 394 et 1 823 613, 1 823 614, 2 296 398 et une partie des lots 1 823 609, 3 683 608, 2 296 393, 2 296 392.

Proposition adoptée.

AVIS DE MOTION : Le 18 mai 2016

ADOPTION DU PROJET DE RÉGL. : Le 18 mai 2016

CONSULTATION PUBLIQUE :

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

AVIS DU MINISTRE :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

AVIS PUBLIC :

10.2 Avis de motion du règlement numéro 2016-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Règlement numéro 2016-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François afin de changer l'affectation du territoire sur des terrains faisant l'objet de mesures de compensation dans la municipalité du Canton de Valcourt

Avis de motion est par la présente donné par madame Cécile Laliberté, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, elle proposera ou fera proposer l'adoption du règlement numéro 2016-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de changer l'affectation du territoire sur des terrains faisant l'objet de mesures de compensation dans la municipalité du Canton de Valcourt.

10.3 Résolution concernant la formation d'une commission pour la tenue de la commission publique sur le projet de règlement numéro 2016-01;

CA-16-05-08

Résolution :

ATTENDU QUE en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC du Val-Saint-François doit nommer une commission pour la tenue de l'assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 2016-01;

ATTENDU QUE les membres du comité d'aménagement ont la connaissance des dossiers en aménagement ;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François tiene l'assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 2016-01 avec une commission formée des membres du comité d'aménagement et présidée par monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt.

Proposition adoptée.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

10.4 Attribution du contrat portant sur des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton (doc.);

CA-16-05-09

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est gestionnaire d'un réseau de piste cyclable de 57 km;

ATTENDU QUE ces travaux d'aménagement doivent être effectués entre la rue Vertu à Windsor et le Chemin de la Rivière sud, à Saint-François-Xavier-de-Brompton;

ATTENDU QU' un devis d'appel d'offres portant sur des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton a été déposé au conseil du mois d'avril 2016;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a procédé à un processus d'appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises, visant l'obtention de soumissions pour des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu deux soumissions, soit celle de l'entreprise EXCAVATION R.TOULOUSE & FILS INC. et celle de l'entreprise 9207-1547 QUÉBEC INC. (EXCAVATION MICHEL MARCOTTE), telles que présentées ci-dessous :

SOUSSIONNAIRES INVITÉS	PRIX
EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	60 162,61 \$ (+ taxes applicables)
9207-1547 QUÉBEC INC. (EXCAVATION MICHEL MARCOTTE)	82 000,00 \$ (+ taxes applicables)

Il est proposé par monsieur Rolland Camiré, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François octroie le contrat pour des travaux d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » entre Windsor et Saint-François-Xavier-de-Brompton au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise EXCAVATION R.TOULOUSE & FILS INC. pour un montant 60 162,61 \$ (+ les taxes applicables).

Proposition adoptée.

10.5 Adoption du rapport pour l'aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte (doc.);



CA-16-05-10

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est éligible à une aide financière compensatoire au montant de 26 071,32 \$ pour le maintien des actifs de la Route Verte pour l'année financière 2015-2016;

ATTENDU QU' est déposé au conseil de la MRC, un tableau regroupant l'ensemble des informations demandées par le Ministre des Transports, soit :

- les dépenses admissibles;
- les fournisseurs;
- les dates des travaux;
- les montants en lien avec chacun des items;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François adopte le rapport pour l'aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte, pour des dépenses totales de 29 243,69 \$;

QUE copie du rapport ainsi que la présente résolution soient transmis au ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

10.6 Attribution d'un contrat pour l'achat d'un traceur (imprimante à plans);

Madame la directrice explique que cet achat était prévu dans les budgets 2016.

CA-16-05-11

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC Val-Saint-François a demandé une soumission à Informatique Inpro et au Groupe A&A pour l'acquisition d'un nouveau traceur;

ATTENDU QU' Informatique Inpro a déposé une soumission pour un traceur HP DesignJet T795 au coût de 5 279 \$, plus les taxes applicables et que Le Groupe A&A a déposé une soumission au coût de 7 000 \$, plus taxes applicables

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE la MRC retienne la soumission conforme la plus basse (Référence : #160428-1354), d'Informatique Inpro pour l'acquisition d'un traceur HP DesignJet T795, au coût de 5 279 \$, plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

10.7 Approbation des plans et devis pour les travaux de remplacement des canalisations pour le cours d'Eau secteur St-Gabriel et adoption de l'appel d'offres;

Madame Poulin mentionne qu'à la suite de l'approbation des plans et devis, l'attribution du contrat se fera en juin prochain.

CA-16-05-12

Résolution :

Résolution de report de l'approbation des plans et devis pour les travaux de remplacement des canalisations pour le cours d'eau secteur St-Gabriel

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a accordé en avril dernier un contrat pour des services d'ingénierie, afin de réaliser les plans et devis pour résoudre la problématique d'écoulement de l'eau pour le cours d'eau du secteur St-Gabriel;

ATTENDU QU' des événements hors du contrôle de la MRC du Val-Saint-François sont survenus dans le dossier, ayant comme conséquence de retarder le processus;

ATTENDU QU' en date du 18 mai 2016, les plans et devis ne sont pas terminés et en conséquence, ne peuvent être déposés pour approbation;

Il est proposé par monsieur Rolland Camiré, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE le conseil de la MRC du Val-Saint-François renonce à approuver les plans et devis pour les travaux prévus au cours d'eau St-Gabriel afin de ne pas retarder plus avant l'ensemble du processus;

QUE la Ville de Windsor et la municipalité de Val-Joli devront cependant approuver par retour de courriel les documents sans délai lorsqu'ils seront reçus par les 2 municipalités;

QUE la coordonnatrice régionale des cours d'eau soit autorisée à aller en l'appel d'offres sur SEAO pour que la MRC du Val-Saint-François puisse obtenir des soumissions d'entrepreneurs selon les plans et devis.

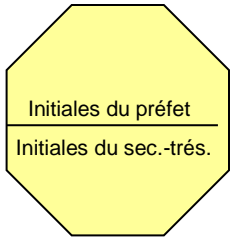
Proposition adoptée.

11. Évaluation;

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois d'avril 2016 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois d'avril 2016.

12. Rapport des comités;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

13. Cour municipale;

13.1 Présentation du rapport trimestriel au 31 mars 2016, par madame Guylaine Lampron, greffière de la Cour municipale (doc.);

Madame Lampron présente et dépose le rapport trimestriel au 31 mars 2016.

14. Suivi des dossiers;

14.1 Avis de motion du règlement numéro 2016-02 édictant le PGMR révisé;

Règlement numéro 2016-02 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC du Val-Saint-François (PGMR)

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Ledoux qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption du règlement numéro 2016-02 édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC du Val-Saint-François.

14.2 Suivi des mesures 2016 du PGMR;

Madame Bouchard présente le suivi des mesures 25 et 26 : les réponses reçues des municipalités concernant le choix du traitement des matières organiques. Elle ajoute que les mesures 3, 13 et 41 ont été réalisées.

Remerciement de la directrice générale

Madame la directrice générale mentionne que dans les 18 derniers mois, il y a eu beaucoup de travail accompli à la MRC et ce, pour plusieurs planifications (PDZA, PIIRL, PISRMM, SCRSI, PGMR). Elle désire souligner le bon travail de tous les employés de la MRC ainsi que des employés du SDRL, lesquels ont vécu beaucoup de bouleversement suite à l'intégration du service à la MRC.

15. Divers;

15.1 Projet de loi 83 OMH;

Madame la directrice générale résume le projet de loi 83. Monsieur le préfet contactera les directions des OMH pour une rencontre.

15.2 Remplacement de monsieur François Boissonneault aux comités suivants :

15.2.1 Comité d'aménagement;

Monsieur Herman Herbers manifeste son intérêt à siéger au comité d'aménagement.

CA-16-05-13

Résolution :



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Il est proposé par monsieur Patrice Desmarais, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu

QUE monsieur Herman Herbers soit nommé membre du comité d'aménagement.

Proposition adoptée.

15.2.2 Substitut au conseil d'administration de Récup-Estrie;

Monsieur Robert Ledoux et monsieur Louis Coutu manifestent leur intérêt à siéger comme substitut au conseil d'administration de Récup-Estrie. Après réflexion, monsieur Coutu retire sa candidature.

CA-16-05-14

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est membre de la Régie de Récupération de l'Estrie au bénéfice des 18 municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE l'entente interMRC prévoit qu'un substitut au délégué soit nommé par résolution;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un substitut pour la MRC du Val-Saint-François à la Régie de Récupération de l'Estrie;

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu

QUE monsieur Robert Ledoux soit nommé substitut pour la MRC du Val-Saint-François au conseil d'administration de la Régie de Récupération de l'Estrie.

Proposition adoptée.

15.2.3 Comité de Sécurité publique;

Monsieur Rolland Camiré remplacera monsieur Boissonneault au comité de sécurité publique.

CA-16-05-15

Résolution :

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu

QUE monsieur Rolland Camiré soit nommé membre du comité de sécurité publique.

Proposition adoptée.

15.3 Dépôt du rapport des représentations du préfet;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 21 avril au 18 mai 2016.

16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Un citoyen de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle questionne la charge de travail suite à l'intégration des services du CLD à la MRC.

17. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Michel Carbonneau que la séance soit levée à 20 h 57.

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet